

L'éditorial



Carole Colle
Directeur GRDF Réseaux Est

Près de dix ans après sa mise en place, le Décret Anti-Endommagement (DAE) a été renforcé par l'obligation pour un responsable de projet de réaliser des Investigations Complémentaires (IC) à la demande de l'Exploitant si les données de localisation du réseau sont insuffisantes pour une réalisation en sécurité des travaux à proximité.

Gageons que cette mesure permettra bientôt de réduire encore le nombre de dommages aux ouvrages gaz car, après une baisse record en 2021, nous observons une **recrudescence sans précédent** jusqu'à atteindre le niveau exceptionnellement élevé de 179 agressions depuis le 1^{er} janvier en région EST ! Il s'agit du pire résultat depuis 5 ans.

Acteurs des TP, nous avons besoin de vous pour enrayer cette forte dégradation !

Dans 75% des cas, les dommages sont liés à l'utilisation d'une pelle mécanique. Comment rappeler, à tous niveaux, que le terrassement à proximité d'un ouvrage gaz nécessite des précautions particulières afin de garantir la sécurité de tous ?

Autre phénomène préoccupant : les travaux réalisés sans Demande d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) ou sans plan sur chantier sont de plus en plus fréquents. Comment s'assurer que chaque acteur soit conscient de ses rôles et responsabilités lors de la réalisation de travaux ?

Le risque gaz est réel. Il est de **notre devoir et de notre responsabilité** de le prévenir par tous les moyens.

En région EST, nous allons renforcer nos actions dès l'automne avec notamment, l'organisation de **Matinales de la Sécurité** en partenariat avec les DREAL et FRTP (voir ci-contre). Collectivités et entreprises, nous comptons sur votre présence pour **réfléchir ensemble** aux actions à mettre en œuvre collectivement afin d'améliorer la sécurité des chantiers.



A la Une

LES ESSENTIELS EN VIDÉO

Cliquez sur l'image pour visionner la vidéo

Retrouvez toutes les règles à respecter avant de creuser, que ce soit dans le domaine public ou le domaine privé, mais aussi les bonnes pratiques pour terrasser à proximité des réseaux.



GRDF & Vous

SAVE THE DATE

MATINALES DE LA SÉCURITÉ

10 ans du décret anti-endommagement. Où en sommes-nous ?

- 11 octobre 2022 à Châlons-en-Champagne
- 18 octobre 2022 à Dôle
- 21 octobre 2022 à Metz



13

En chiffres

Comptes-rendus d'Investigations Complémentaires (IC) ont été adressés à GRDF Réseaux Est depuis le début de l'année, sur plus de **6 080 demandes d'IC** formulées dans les récépissés de Demandes de Travaux (DT).



Aller plus loin

- Retourner les comptes-rendus d'Investigations Complémentaires (IC) : grdf@retours-ic.protys.fr
- Faire vos déclarations ou identifier un prestataire de géodétection certifié : <https://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr>